

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 16/193 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROMOTION DU LIVRE MISES EN PLACE PAR L'ASSOCIATION DES EDITEURS DE CORSE - AIACCIU

---

#### SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CHAUBON Pierre à Mme GUIDICELLI Maria  
Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme FILIPPI Marie-Xavière à M. CANIONI Christophe  
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie  
Mme NADIZI Françoise à M. CORDOLIANI René  
Mme ORSONI Delphine à M. OTTAVI Antoine  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. LACOMBE Xavier  
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique  
M. TOMASI Petr'Antone à Mme POLI Laura Maria.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII - article 133,

- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les orientations pour l'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,
- VU** la demande en date du 10 mars 2016 de M. Alain PIAZZOLA, Président de l'Association des éditeurs de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

**CONSIDERANT** que le projet initié et conçu par l'association des éditeurs de Corse, relatif à la réalisation du programme de promotion de l'édition et de la culture corses est conforme à son objet statutaire,

**CONSIDERANT** que la promotion et la diffusion du livre constituant un axe important de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse, elle soutient des actions s'y rapportant mises en place par les professionnels de l'édition,

**CONSIDERANT** que l'action de la Collectivité Territoriale de Corse en matière culturelle et patrimoniale, et plus particulièrement s'agissant de l'aide à la promotion du livre, consiste à accompagner les démarches des professionnels et à soutenir les projets,

**CONSIDERANT** que l'action ci-après présentée par l'association participe de cette politique,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrit à la rubrique :

#### **CULTURE**

**ORIGINE :**

**BP 2016**

**PROGRAMME :**

**CULTURE - FONCTIONNEMENT - 4730 F**

**MONTANT DISPONIBLE :..... 556 994,36 €**

**ASSOCIATION DES EDITEURS DE CORSE (AJACCIO)**

Programme d'activités 2016 ..... **20 000,00 €**

**MONTANT AFFECTE** ..... **20 000,00 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU :** ..... **536 994,36 €**

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

# **ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Soutien aux actions de promotion du livre mises en place par l'association des éditeurs de Corse - Aiacciu : proposition d'individualisation du fonds « Culture » - programme : Culture - Fonctionnement - 4730F**

La promotion et la diffusion du Livre constituent un axe important de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse. Elle soutient des actions se rapportant à ce domaine de compétence mises en place par les professionnels de l'édition.

L'association des éditeurs de Corse, regroupant près de 12 maisons d'éditions, représente depuis sa création, il y a plus de 20 ans, un acteur incontournable dans l'aide à la diffusion des connaissances et de la littérature. Elle réalise un très important travail de promotion de l'édition et de la culture corse et envisage, pour 2016, de participer à des journées du Livre dans l'île et sur le continent, organisées à Marseille, Aubagne, Antibes et Hyères.

Par ailleurs, en raison de l'importance que constitue la présence de l'édition corse dans des salons internationaux, l'association des éditeurs de Corse se propose de participer au salon du livre de Montréal au Québec et de prospecter auprès du salon du livre indépendant de Rome en Italie.

La production insulaire de grande valeur connaît un impact grandissant auprès des publics locaux, nationaux et internationaux.

En raison du réel intérêt de cette entreprise, il vous est proposé d'attribuer à l'association des éditeurs de Corse une subvention d'un montant de **20 000,00 €** représentant un taux d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse de **78 %** pour la réalisation de son programme d'activités 2016. Le niveau de la dépense subventionnable de **25 641,00 € TTC** a été défini en fonction du montant de la subvention qu'il vous est proposé d'attribuer et non en fonction du montant de la subvention et du taux de participation financière demandés par le bénéficiaire.

Les coûts occasionnés par la mise en œuvre des actions comprennent toutes les charges portant sur la participation et l'organisation des salons, des foires et des journées du livre en Corse et à l'extérieur de la Corse.

L'aide au financement des projets internationaux et le montant du taux d'intervention ainsi que le type de dépense n'étant pas prévus au guide des aides culture, la saisine de l'Assemblée de Corse pour approbation est nécessaire.

Aussi, il vous est proposé de soutenir la participation au programme d'activités de l'association des éditeurs de Corse et de procéder à l'affectation de crédits suivants :

**ASSOCIATION DES EDITEURS DE CORSE (AIACCIU)**

**Programme d'activités 2016.....20 000,00 €**

*Dépense subventionnable : 25 641,00 € TTC*

*Taux d'intervention d'environ : 78 %*

Ces crédits de 20 000,00 € seront imputés sur le fonds Culture - programme 4730 F - Culture Fonctionnement.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**  
**République Française**

**PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION**

**SECTEUR :** CULTURE - Secteur Livre et Lecture Publique

**ORIGINE :** BP 2016

**PROGRAMME :** CULTURE - FONCTIONNEMENT – 4730 F

**MONTANT DISPONIBLE :** .....556 994,36 €

*Aide à la promotion du Livre - (Hors guide des aides culture)*

**ASSOCIATION DES EDITEURS DE CORSE (AIACCIU)**

Programme d'activités 2016.....20 000,00 €

Dépense subventionnable : 25 641,00 € TTC

Taux d'intervention : 78 %

**MONTANT AFFECTE.....20 000,00 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU :** .....536 994,36 €